

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1413

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Lyon 4ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux communes et à l'association Saint Irénée des Chartreux - Approbation de conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1413**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Lyon 4ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux communes et à l'association Saint Irénée des Chartreux - Approbation de conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La trame verte de la Métropole est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et les squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Par délibération du Conseil n° 2021-0858 du 13 décembre 2021, la Métropole a étendu la liste des bénéficiaires de la politique jardins aux copropriétés.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Soutien à la création de nouveaux jardins

Il est proposé d'apporter le soutien financier de la Métropole à la création de 3 nouveaux jardins.

1° - Création d'un jardin partagé par la Ville de Sathonay-Camp

La Ville de Sathonay-Camp ne dispose pas encore de jardin partagé. La collectivité souhaite s'investir dans ce projet afin de créer du lien entre les habitants de la commune (écoles et habitants du quartier proche) et, dans le même temps, de faciliter la mise en œuvre d'actions de conservation de la biodiversité.

Le terrain retenu pour la réalisation de ce projet se situe rue Faidherbe (parcelle 69292AC0014), la surface cultivée étant d'environ 3 000 m², il est prévu d'y aménager, à la fois, un espace commun et des potagers individuels.

Le jardin sera géré par une association créée à cette occasion.

Ce projet nécessite un accompagnement spécifique (assistance à maîtrise d'ouvrage, analyse de la pollution des sols, etc.), la réalisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement (travaux de terrassements, création d'escalier, creusement de mare, clôtures, etc.), ainsi que l'acquisition de divers équipements (mobilier et abri de jardin, portail, bloc fontaine, etc.).

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 71 819 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 179 547 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement pour le montage du projet/ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, analyse de la pollution des sols, etc.)	34 107	Métropole	71 819
travaux d'aménagement (travaux de terrassement, création d'escalier, creusement de mare, clôtures, etc.)	113 140	État - France relance	68 125
dépenses d'équipement (mobilier et abri de jardin, portail, bloc fontaine, etc.)	32 300	autofinancement	39 603
Total	179 547	Total	179 547

2° - Création d'un jardin partagé par la Ville de Saint-Romain-au-Mont-d'Or

La Ville de Saint-Romain-au-Mont-d'Or souhaite créer un jardin partagé, comprenant, à la fois, des parcelles individuelles, une parcelle collective, un verger et un espace ouvert aux publics scolaires et périscolaires.

Le projet se situe route du Mont-Thou, à proximité du cimetière (parcelle cadastrale 69233AB0861) et couvre une superficie d'environ 1 830 m².

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 18 843 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 47 107 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
travaux d'aménagement (travaux de terrassement, clôtures, etc.)	41 604	Métropole	18 843
dépenses d'équipement (mobilier et abri de jardin, petit outillage, etc.)	5 503	autofinancement	28 264
Total	47 107	Total	47 107

3° - Création d'un jardin partagé par l'association Saint Irénée des Chartreux, à Lyon 4ème

Le collège des Chartreux, établissement d'enseignement privé sous statut associatif, situé rue André Bonin dans le 4ème arrondissement de Lyon, souhaite créer un jardin nourricier et, par la même occasion, végétaliser la cour.

Le projet est porté par le responsable de l'établissement, 2 enseignants de sciences et vie de la terre et la coordinatrice du dispositif d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Il est prévu que les familles et enseignants volontaires assurent l'entretien du jardin et les récoltes durant la période estivale, un arrosage de type goutte à goutte étant également prévu, idéalement alimenté par la récupération des eaux de pluie.

Le jardin sera géré par l'association Saint Irénée des Chartreux, qui assure le fonctionnement du collège.

Le jardin se compose de 3 zones (espace potager destiné à végétaliser la cour, coulée verte composée de plantes aromatiques et vivaces destinées à l'alimentation des insectes, haie fruitière implantée en bordure murale), totalisant une surface cultivée de 33 m².

Ce projet nécessite un accompagnement spécifique (assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.), ainsi que l'acquisition de divers équipements (bacs de culture, kit d'arrosage, petits outillages, etc.).

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 1 950 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 4 876 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement au montage du projet/ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.)	1 325	Métropole	1 950
dépenses d'équipement (bacs de culture, kit d'arrosage, petit outillage, etc.)	3 551	FRENE (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (ancien Réseau école et nature)	1 050
		aide des familles	687
		autofinancement	1 189
Total	4 876	Total	4 876

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution de subventions d'investissement pour un montant total de 92 612 €, dans le cadre du soutien à la création de 3 nouveaux jardins partagés, répartis comme suit :

- 71 819 € au profit de la Ville de Sathonay Camp,
- 18 843 € au profit de la Ville de Saint-Romain-au-Mont-d'Or,
- 1 950 € au profit de l'association Saint Irénée des Chartreux située à Lyon 4ème,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement en résultant, soit 92 612 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204 - opération n° 0P27O7175.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-294965-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
